

# RÉCAPITULATIF DES AIDES À DESTINATION DES EMPLOYEURS

**CAP EMPLOI 50**  
Handicap, recrutement & maintien

Acteur du service public de l'emploi piloté par :



agefiph



## L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

	ÉTAT	AGEFIPH	FIPHFP	OETH
CONTRAT APPRENTISSAGE	5000€ pour les mineurs 8000€ pour les majeurs	4000€ max suivant la durée du contrat Minimum 6 mois de contrat	Prise en charge de 80% du coût salarial annuel de l'apprenti Prime de 4000€ si pérennisation en CDI Aide accompagnement socio- pédagogique	Aide plafonnée à 5 000 euros pour signature d'un contrat en alternance (sauf Oasis Handicap, demandeurs issus d'ESAT/EA, emploi accompagné, DELD où l'aide est = à 10000€
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	5000€ pour les mineurs 8000€ pour les majeurs	Maximum 5000 € suivant durée Minimum 6 mois de contrat Durée au moins égale à 24h sauf dérogation	Pas de contrat de prof dans le secteur public	Aide plafonnée à 5000 € pour signature d'un contrat d'alternance
PEC	Prise en charge 60 % du smic horaire brut sur 20h CDD 9 mois minimum			
CIE JEUNES	Prise en charge 47 % du smic horaire brut 20h minimum et 35h maximum CDD 6 mois minimum			
EMPLOIS FRANCS	Pour publics résidant en QPV En CDI : 15000€ sur 3 ans En CDD d'au - 6 mois: 5000€ sur 2 ans Entreprises privées et associations	Aide cumulable avec les aides contrats de prof		